

DÉCISION N°08-2026 – TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL LES RUISES POUR L'ANNEE 2026

LE MAIRE DES SALLES SUR VERDON,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 autorisant le maire à fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 al. 2 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

ARTICLE 1 – de fixer le montant des tarifs applicables sur le terrain de camping municipal LES RUISES comme suit à compter du 01/01/2026 :

PRESTATIONS	TARIFS TTC BASSE SAISON	TARIFS TTC MOYENNE SAISON	TARIFS TTC HAUTE SAISON	TVA (Comprise)
Forfait emplacement sans électricité (2 pers max)	15€	18€	23€	10%
Forfait emplacement avec électricité (2 pers max)	19€	22€	27€	10%
Forfait emplacement tente sans électricité	11€	13€	15€	10%
Forfait emplacement tente avec électricité	15€	17€	19€	10%
Personne supplémentaire (18 ans et +)	5€	5€	7€	10%
Enfants jusqu'à 10 ans	4€	4€	4€	10%
Enfants – 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Animal (tenu en laisse et vacciné) max 2 chiens par emplacement	4€	4€	4€	10%
Visiteur/jour (max 2 heures)	4€	4€	4€	10%
Véhicule supplémentaire	3€	3€	3€	10%
Taxe de séjour	0.30€	0.30€	0.30€	10%
Eco-participation	0.30€	0.30€	0.30€	10%

AUTRES PRESTATIONS	TARIFS TTC	TVA
Adaptateur européen	22€	20%
Forfait vidange camping-car	6€	10%
Emplacement à l'année	1 600€	10%
Frais de dossier	5€	10%
ARRHES de réservation	50€	10%

- BASSE SAISON : 01/03/26 au 30/04/2026 - 05/10/26 à FERMETURE
- MOYENNE SAISON : 01/05/26 au 03/07/26 - 31/08/26 au 04/10/26
- HAUTE SAISON : 04/07/26 au 30/08/26

5% de réductions supplémentaires sur les séjours de 10 nuitées et plus (hors taxe de séjour)

Tarif groupe :

- D'enfants jusqu'à 16 ans dans le cadre associatif ou scolaire à partir de 6 personnes
- D'adultes dans le cadre associatif à partir de 10 personnes

- | | | |
|----|--|-----|
| 1) | Forfait de 3.50 euros par jour et par personne (y compris les accompagnateurs) | 10% |
| 2) | Forfait de 5.50 euros par jour et par personne | 10% |
| 3) | Forfait de 4.00 euros par jour pour 1 branchement électrique 6 ampère | 10% |

L'emplacement à l'année comprend un emplacement (tente ou caravane), 2 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans, 1 branchement électrique, une voiture, un animal. La taxe de séjour n'est pas incluse dans ce tarif.

Les frais de dossier de réservation sont non remboursables.

Les arrhes de réservation : montant déduit du total du séjour, solde à régler le jour de l'arrivée.

ARTICLE 2 — Le présent acte sera notifié à :

COMMUNE LES SALLES SUR VERDON (83630) - DECISIONS DU MAIRE 2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Le receveur municipal
Secrétariat de Mairie-affichage

Fait à Les Salles sur Verdon

Le 05/01/2026

**Le Maire,
Denise GUIGUES**

